



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sectes

Question écrite n° 39449

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la distribution de tracts par les membres de l'église de scientologie à la sortie de l'école maternelle de la Digue-des-Français, à Nice. Dans ces documents, les membres de cette secte invitent les jeunes enfants et leurs parents à une distribution de cadeaux et de friandises à l'occasion des fêtes de Noël. Or, la dangerosité de cette organisation a été démontrée à plusieurs reprises et des sanctions judiciaires ont été prononcées. Il souhaite connaître les dispositions prises par Mme la ministre pour éviter que de tels agissements puissent se reproduire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, conscient des tentatives de prosélytisme sectaire en direction des élèves, met progressivement en place, par l'intermédiaire de la cellule chargée de la prévention des phénomènes sectaires dans l'éducation, créée spécialement, un dispositif de prévention de ces dérives reposant sur la formation des personnels d'encadrement, la sensibilisation de l'ensemble des personnels éducatifs et l'information des élèves. Toutefois, la réglementation de la distribution de tracts sur la voie publique, même aux abords d'un établissement d'enseignement, n'est pas de la compétence des autorités de l'éducation nationale. Il appartient, le cas échéant, au maire de la commune concernée de prendre un arrêté interdisant de telles distributions.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39449

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7371

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3280